

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES RELATIONS ENTRE ÉLEVEURS ET AGRICULTEURS EN AFRIQUE TROPICALE :

L'exemple du Sahel Nigérien

Edmond BERNUS

Géographe de l'ORSTOM

RÉSUMÉ

La zone sahélienne du Niger est un lieu privilégié de rencontre entre paysans et pasteurs. Une forte évolution démographique, une extension des terres cultivées, le développement des cultures commerciales et l'accroissement des troupeaux ont provoqué une colonisation d'une zone jusque-là marginale. Ce contact fait apparaître la complémentarité entre les économies agricole et pastorale : apport de fumier, garde des troupeaux villageois par les nomades, troc, vente et achats de céréales et d'animaux dans les campements, les villages, les marchés ; les termes de l'échange évoluent au détriment des éleveurs. Mais tensions et conflits apparaissent souvent : remontée du front pionnier agricole en période de pluviométrie normale, colonisation des abords des nappes d'eau par les agriculteurs, destruction des récoltes par les troupeaux nomades. Une législation a été mise en place pour tenter de préserver les droits des deux parties. La société touarègue donne un bon exemple de l'évolution de la zone sahélienne et de la colonisation agro-pastorale.

INTRODUCTION

Le sahel nigérien apparaît comme une zone de transition, qui n'est pas encore le Sahara, mais qui n'est plus le Soudan. Il se présente également comme une zone de convergence et de contact, entre le monde pastoral et le monde agricole, à la recherche de terres neuves et libres pour les pâturages et les défrichements.

SUMMARY

The Niger Sahel zone is a favoured meeting place for farmers and shepherds. A strong demographic evolution, an expansion of cultivated lands, the development of commercial cultures and the increase in the size of the herds have brought about the colonization of a zone which up to that time was marginal. This contact brings out the complementary character of the agricultural and pastoral economies : bringing in of manure ; care of the village herds by the nomads ; barter ; selling and buying of cereals and animals in the camps, villages and market places (the trading terms are carried out to the detriment of the stock-breeders).

But tensions and conflicts arise frequently ; pulling back of the advanced agricultural borderline during normal rain fall, colonization around the sheets of water by the farmers and the destruction of crops by the roving herds. A law was passed to attempt to preserve the rights of the two parties. The tuareg society gives a good example of the evolution of the Sahel zone and of agro-pastoral colonization.

Cette zone a été le point de rencontre d'influences variées : les Touaregs venus du nord se sont efforcés de la contrôler, et d'établir une domination politique et économique sur les agriculteurs sédentaires ; ils se sont aussi parfois affrontés entre eux (Ioullemmeden et Kel Gress par exemple), en cherchant à étendre leur influence respective. Repoussés des zones méridionales trop densément occupées, les Peuls sont venus

récemment s'établir dans toute la zone sahélienne.

Aujourd'hui cette zone marginale n'est plus l'objet de luttes armées, mais devient zone de peuplement et de colonisation. En gros, elle se partage en deux parties : la septentrionale, entre les isohyètes 150 et 350 mm, domaine de l'élevage nomade ; la méridionale, entre les isohyètes 350 et 550 mm, à prépondérance d'agriculture sédentaire. La limite entre les deux est imprécise et évolue constamment en fonction de la pluviométrie.

Bien qu'il existe des pasteurs exclusifs, tous sont intéressés à l'économie agricole, et des liens multiples unissent éleveurs et paysans. En second lieu, les agriculteurs sont tous propriétaires de troupeaux, et beaucoup de nomades pratiquent l'agriculture. Le problème des relations entre éleveurs et agriculteurs dans cette zone est celui de la coexistence de deux sociétés, l'une agricole (Kanouri à l'est, Haoussa au centre, Songhay-Djerma à l'ouest), l'autre nomade (Touaregs et Peuls, qui aujourd'hui, vivent presque toujours côte à côte).

Complémentarité et antagonismes

Cette rencontre, si elle donne lieu à des tensions, fait aussi apparaître la complémentarité entre éleveurs et agriculteurs à tous les niveaux.

I. COMPLÉMENTARITÉ

(a) Apport de fumier animal

En saison sèche, de nombreux nomades viennent s'installer sur les champs, avec l'accord et à la demande des propriétaires. Des contrats entre les deux parties fixent la rémunération des nomades en fonction du nombre d'animaux ou de la durée du séjour. Après la récolte, les animaux se nourrissent de la paille de mil.

Dans l'ouest du Niger, les Ichidenharen, tribu touarègue vivant à la frontière nigéro-malienne, viennent aux abords du fleuve, à la fin des pluies, lorsqu'ils sont revenus de leur nomadisation d'hivernage qui les conduit jusqu'au nord de Ménaka, au Mali. Les campements se rapprochent des villages songhay qui bordent la rive gauche du fleuve, et ils reçoivent une gerbe de mil pour six jours passés sur les champs.

Dans la riche zone céréalière de l'Ader, les paysans font aussi appel aux pasteurs, et les contrats varient :

— pour une semaine, le cultivateur donne 2 ou 3

gerbes de mil, ou un demi sac de mil en grains, ou un sac de sel ;

— pour deux semaines, 400 francs plus 3 gerbes de mil.

— pour un mois ou plus, de 500 à 750 et 1 000 francs ou du sel.

Les exemples pourraient être multipliés : ils témoignent de l'intérêt que les paysans accordent à ce fumier animal, qui pourtant, faute d'être enfoui dans le sol, se dessèche au soleil et se transforme en matière pulvérulente facilement balayée par le vent.

(b) Garde des troupeaux

Les agriculteurs font souvent appel aux spécialistes que sont les éleveurs nomades pour la garde de leurs troupeaux : ceux-ci, selon les cas, font pâturer les animaux aux alentours des villages, pour les y ramener le soir, ou les emmènent vers le nord en saison des pluies, pour plusieurs mois.

— Les Wogo (1), population vivant dans les îles ou sur les bords du Niger, en amont de Tillabéri, s'adressent aux Peuls du voisinage. Cette garde s'organise de différentes manières :

Un berger peut se charger de tout le troupeau villa-geois : le matin il part au pâturage avec les vaches, et revient le soir. Il est en quelque sorte le berger communal. Pour une saison des pluies, il reçoit une gerbe de mil par animal.

Un gros propriétaire peut recruter un berger peul pour son propre troupeau. Il entretient alors des relations de clientèle avec son berger, qu'il habille et nourrit. Il aime à l'appeler « son Peul » pour bien montrer les liens de dépendance qui les unissent.

Un propriétaire peut aussi se charger du recrutement d'un berger pour son troupeau et celui de ses parents. Les relations de clientèle sont alors semblables au cas précédent : le berger, nourri, habillé, peut recevoir 2 bottes de mil par vache ou une vache laitière pour une année de garde.

Toutes ces situations créent des relations étroites et personnelles entre les paysans et leurs bergers et témoignent de leur complémentarité obligatoire en milieu agricole.

— Dans l'Ader-Doutchi, région agricole relativement riche au centre de la République du Niger (sud

(1) OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) : Système de relations économiques et sociales chez les Wogo (Niger). *Mémoire de l'Institut d'Ethnologie*. III. Musée de l'Homme, Paris, 1969.

de Tahoua), les agriculteurs confient parfois leurs troupeaux aux Peuls, lorsque ceux-ci vont nomadiser en saison des pluies dans les plaines septentrionales de l'Azawak. Les Peuls intègrent ces animaux à leurs propres troupeaux : ils en boivent le lait, consomment le beurre des vaches dont ils ont la garde, mais les veaux nés pendant cette période doivent être restitués. Si quelque animal est perdu, tué par un fauve, ou simplement mort de maladie, le berger ne peut en être tenu pour responsable. Il faut donc que les Peuls soient bien connus des agriculteurs qui leurs confient leurs animaux, et qu'une grande confiance règne entre les deux parties.

Aux abords des villages, les bergers ramènent les animaux chaque soir à leur propriétaire, qui dispose du lait : le berger, ici, est rétribué. En saison des pluies, la garde est plus délicate, car les champs ne sont pas récoltés et le berger partage avec le propriétaire du troupeau la *responsabilité* des dégâts éventuels. Il peut recevoir de 50 à 100 francs par bovin pour la période des travaux culturels.

Les bergers sont soit des Peuls vivant près des villages, soit des Bouzou, ancien captifs de Touaregs, ou encore des Peuls venus du nord Nigeria, installés près d'un village pour la durée de la saison des pluies.

— En saison sèche, la garde était autrefois inutile, puisque les champs étaient récoltés ; aujourd'hui la culture du coton rend nécessaire la surveillance et le berger reçoit une moyenne de 50 francs par bovin et de 25 francs par ovin ou caprin (1).

Pour la garde des troupeaux, pour le fumier fertilisant, les agriculteurs font appel à la compétence et à la richesse du pasteur.

Il existe d'autres spécialités : les femmes peules nomades viennent parfois s'installer dans les villages pour réparer les Calebasses. Elles sont payées en mil.

Mais ces relations ne sont pas à sens unique : les services rétribués que fournissent les éleveurs s'accompagnent d'échanges entre deux groupes à économie complémentaire.

(c) Echanges

Les nomades ne peuvent en effet prétendre à l'autarcie. Les sociétés peules et touarègues sont dépourvues de tisserands ; certes, les Peuls utilisent des vêtements de cuir, mais pas exclusivement, et on sait

l'importance du tissu dans la société touarègue, depuis l'indispensable voile de tête (*tiggelmoust*) qui vient de Nigeria, jusqu'à la couverture d'Algérie, et tous les tissus d'importation pour les vêtements. Les sociétés peules nomades ne possèdent pas de forgerons : elles doivent avoir recours aux artisans villageois ou touaregs pour tous les objets courants de la vie matérielle : anneaux de cuivre portés aux pieds par les femmes, bijoux, armes, objets en bois, etc. Et le goût des nomades pour le tabac à chiquer, le thé, le sucre, les rend de plus en plus dépendants des commerçants et des marchés. Enfin, les céréales et en premier lieu le mil, entrent pour une part importante dans l'alimentation des éleveurs.

Les échanges se pratiquent :

— Au village : Les éleveurs peuls viennent y vendre le lait frais et caillé ou le beurre pour se procurer du mil. « Selon la saison et la rareté du lait, le tas de beurre échangé contre de la monnaie ou des céréales varie en quantité. L'ampleur de ces variations, de l'ordre de 1 à 4, correspond aux variations de la valeur du mil, mais avec un décalage dans le temps. Le mil et les produits laitiers troqués varient donc l'un et l'autre en quantité, saisonnièrement, et peuvent être échangés « mesure contre mesure » une partie de l'année. Les normes de ces échanges sont plus précises dans les villages qu'en brousse, où ils résultent d'un accord entre les parties, souvent très long à obtenir, et dépendant de la valeur que chacun attribue à l'objet qu'il souhaite » (2).

— Au campement, au puits, mil et sorgho sont apportés par les agriculteurs. Les céréales sont vendues en sacs ou échangées contre de petits animaux, moutons ou chèvres. Ces transactions sont moins avantageuses pour les nomades que celles pratiquées sur les marchés, car le bétail abonde sur place, tandis que les céréales ont été transportées dans une zone sans ressources agricoles. Ces échanges et ces transactions se pratiquent en petite quantité, particulièrement au retour de la nomadisation d'hivernage, avant que les hommes des campements ne se rendent sur les marchés méridionaux.

— Au marché : On peut distinguer deux types de marchés. Ceux situés en pleine zone agricole : les plus importants forment le centre d'attraction d'une petite région ; ceux qui se succèdent en chaîne à la limite des zones agricole et nomade : sur ces derniers, les éle-

(1) H. RAULIN et N. ECHARD. Mission Ader-Doutchi Majya 1965, *multigr.*

(2) DUPIRE (M.), La place du commerce et des marchés dans l'économie des Bororo (Fulbe) nomades du Niger. *Etudes Nigériennes* III, IFAN Niamey, 1961, p. 18.

veurs nomades viennent vendre leurs animaux au fur et à mesure de leurs besoins, en céréales, en vêtements, en tissu, en thé, sucre ou argent frais pour payer l'impôt. Au marché, l'éleveur se rend chez l'intermédiaire de vente, qui se charge de la transaction. Ce dernier, appelé *Dillali* chez les haoussa, *amadellel* par les Touaregs (1), reçoit l'éleveur dans sa maison, le nourrit, lui fait du thé, le loge, lui donne parfois de menus cadeaux. Il s'établit entre eux des rapports de confiance tels, que souvent le nomade revient par habitude chez le même *dillali* qui a su le recevoir dignement. Pendant que l'éleveur reste dans la maison, l'animal est attaché au piquet sur la place du marché, signe visible de sa mise en vente. Le *dillali* vient rendre compte au vendeur des propositions qui lui sont faites : si l'offre lui agréée, l'argent est apporté et la commission du *dillali* est versée par l'acheteur, en plus du prix de vente. Le rôle de cet intermédiaire, si souvent qualifié d'inutile, est en fait capital, car, garant de la transaction, il assume en quelque sorte le rôle d'un avoué ou d'un notaire, qui peut certifier en cas de contestations ultérieures que l'animal a été régulièrement vendu et n'a pas été volé.

Sur ces marchés, les nomades caravaniers viennent aussi vendre le sel apporté de Bilma (Niger), de Taoudéni (Mali), ou encore de l'Amador (Abaggar). Grâce à ces ventes de sel, les nomades se ravitaillent en céréales.

Ces marchés constituent les points de rencontre privilégiés entre deux mondes complémentaires. Mais il faut noter que les cours évoluent au détriment des éleveurs nomades. Ainsi, le prix du mil a plus augmenté que celui du bétail. Il y a une trentaine d'années, on obtenait en contrepartie d'une vache : 10 sacs de mil, alors qu'aujourd'hui, on ne peut prétendre qu'à 4 ou 5 sacs (2). Au début du siècle, une charge de chameau en sel de l'Amador était convertible en 15 à 20 charges de mil. En 1945-1950, la charge de sel ne correspondait plus qu'à 6 à 10 charges de mil. Aujourd'hui, on arrive à une charge de chameau en sel contre 2 de mil en bonne année, mais le cas le plus fréquent est l'égalité (3).

(1) *Dillali* ou *amadellel* viennent d'une racine arabe commune — le verbe *dellel* est signalé par FOUCAULD (Ch. de), *Dictionnaire Touareg-Français*, 1951-52 — Paris Imp. Nat. T.I p. 193. *dellel* : mettre aux enchères : mettre en vente au marché.

(2) BONTE (P.), L'élevage et le commerce du bétail dans l'Ader-Doutchi Majiya, *Etudes Nigériennes* n° 23, IFAN Niamey, 1968.

(3) REGNIER (J.), Les salines de l'Amador et le trafic caravanier. *Bulletin de Liaison Saharienne*, sept. 1961, t. XII, n° 43, pp. 234-261.

On peut donc dire que le terme de l'échange ne cesse de se dégrader pour l'éleveur nomade.

On peut aussi apprécier les échanges au cours d'un cycle annuel. Pour les paysans, la période d'abondance est celle de la récolte, en fin de saison des pluies ; celle de la disette se situe pendant les pluies, alors que les greniers sont vides et que les travaux des champs, les sarclages en particulier, mobilisent toute la population. Les mois de sécheresse, par contre, constituent la morte-saison.

Pour l'éleveur, la période faste se situe pendant les pluies : les pâturages sont reconstitués, les animaux donnent du lait et vont eux-mêmes s'abreuver aux mares, les bergers sont libérés de la servitude du puits. La disette se situe en fin de saison sèche, pendant la période des fortes chaleurs (mars à juin). Les animaux se concentrent près des puits profonds où il faut les abreuver ; les pâturages ne portent qu'une paille jaunée, et les animaux ne donnent plus de lait ; le travail intensif, la sous-alimentation, sont accompagnés des plus dures chaleurs.

Les deux cycles se complètent en quelque sorte, et c'est pourquoi les cours des céréales et des animaux suivent une courbe inverse : en début de saison sèche (novembre à janvier) les animaux révigorisés se vendent cher, et le mil, qui vient d'être récolté, bon marché.

Il semble donc que les éleveurs pourraient profiter de cette période faste pour concentrer leurs achats en mil pour l'année à venir. En réalité, rares sont ceux qui achètent des greniers dans les villages pour se constituer une réserve jusqu'à la prochaine récolte. Les plus nombreux s'approvisionnent au compte-goutte, et bradent en période chaude des animaux en mauvais état pour se procurer du mil déjà plus cher. Et lorsque les récoltes sont mauvaises, les éleveurs voient les cours monter, car les spéculateurs font aussitôt de grosses réserves en prévision de la période de soudure. Le cycle annuel complémentaire est rarement mis à profit par les éleveurs.

2. ANTAGONISMES

Le Sahel, zone de rencontres, est évidemment zone de conflits.

Dans la partie méridionale, où éleveurs et pasteurs cohabitent, les paysans étendent les surfaces cultivées, colonisent les bas-fonds arborés pour la culture du coton, occupent tous les espaces libres pour celle du mil et de l'arachide, et réduisent d'autant les pâturages. Les troupeaux doivent s'éloigner et se disperser sur les plateaux et les dunes, à la végétation pauvre et rare, peu appréciée du bétail.

Certains éleveurs ont été refoulés des zones agricoles, tels les Peuls bororo et farfarou : ils ont amorcé depuis une quarantaine d'années une lente remontée vers le nord, du nord du Nigeria et du sud du Niger (Birni N'Konni, Madaoua), jusqu'aux portes du Sahara : ils ont envahi une région jusque là réservée aux seuls Touaregs. La pression démographique, l'extension des surfaces cultivées, le développement des cultures commerciales, sont autant d'éléments qui réduisent les espaces libres abandonnés aux éleveurs.

La zone septentrionale, domaine du nomadisme pastoral, recule constamment devant la progression d'un front pionnier agricole, qui empiète sur l'aire des pâturages. Les nouveaux colons n'hésitent pas à effectuer des défrichements dans une zone où la faiblesse et l'irrégularité des pluies rendent les récoltes aléatoires.

Les troupeaux des éleveurs présentent une menace permanente pour les champs non récoltés, que ce soient ceux qui pâturent toute l'année dans les régions densément cultivées, ou ceux qui transhument vers le nord en été, et traversent les terroirs villageois. Les bergers doivent donc assurer une garde vigilante, de jour comme de nuit : par voie de conséquence, les champs constituent un obstacle au libre passage des troupeaux vers les points d'eau ou les zones septentrionales de nomadisation. La mise en culture du pourtour des mares est une source inévitable de conflits : c'est ainsi que dans la circonscription de Téra, les Touaregs tingeregedech, vivant loin du fleuve, près de Bankilaré où ils sont aujourd'hui fixés, avaient l'habitude de conduire leurs troupeaux sur les bords du Niger à la recherche de terres salées. Or l'extension des surfaces cultivées leur coupa l'accès du fleuve. Le conflit fut tranché par l'administration, qui délimita deux passages d'une largeur d'un kilomètre (1).

Ces tensions s'accroissent chaque fois que les nouveaux champs refoulent les éleveurs ou nuisent au libre passage de leurs troupeaux. C'est pourquoi le gouvernement nigérien a pris un certain nombre de mesures législatives destinées à régler les rapports entre éleveurs et agriculteurs.

Législation de la zone sahélienne

La première mesure a consisté à fixer une limite que les agriculteurs ne doivent pas franchir. Cette

frontière établie en 1957, a été modifiée et précisée dans le plus grand détail en 1961 : elle suit grosso modo le 15°10' de latitude nord. Cette nouvelle réglementation oblige les agriculteurs cultivant au nord de cette limite à abandonner leurs champs, une fois la récolte faite, après la promulgation de la loi. Par contre elle autorise les cultures vivrières ou les cultures d'oasis entreprises par les nomades. Cette loi cherche donc à préserver les pâturages, et à stopper la poussée inconsidérée des cultivateurs vers le nord. Elle ne prétend pas isoler éleveurs et cultivateurs, chacun dans son domaine, puisque des éleveurs vivent en zone agricole, mais à protéger une frange climatique à équilibre instable.

Une autre loi, datée de 1959, vise à protéger les champs contre les incursions des troupeaux nomades, grâce à un barème d'amendes proportionnées au type d'animal mis en cause : (cheval : 300 F ; bovin : 250 F ; chameau : 200 F ; âne : 100 F ; ovin, caprin : 50 F). Les taux sont doublés la nuit, triplés en cas de récidive. Ces amendes sont exigibles dans la période qui va des premières pluies au 15 novembre pour les champs situés jusqu'à 10 km des villages, et au 31 décembre pour les champs situés au-delà. Des couloirs de passage sont aménagés pour les troupeaux transhumants. L'amende doit être payée à part égale par le propriétaire et par le berger du troupeau. Les champs situés au nord de la limite des cultures, par les nomades, ne sont pas susceptibles d'être dédommagés.

Les difficultés commencent à l'application de la loi : la limite nord des cultures est difficile à faire respecter ; elle est transgressée lorsque plusieurs années se succèdent avec des pluies favorables.

Lorsque les récoltes sont détériorées par les troupeaux, il n'est pas facile de retrouver les coupables : les bergers transhumants éloignent rapidement leurs bêtes. La preuve est plus facile à établir pour les troupeaux des éleveurs établis dans la région : ceux-ci doivent alors acquitter de lourdes amendes. Ils se plaignent amèrement de ces sanctions et accusent les cultivateurs d'attirer leurs troupeaux, pour être justiciables de dédommagements.

Le législateur s'est donc efforcé de protéger les pâturages dans la zone pastorale, et les champs dans la zone agricole.

Éleveurs et agriculteurs touaregs : évolution d'une société

Au sein de la société touarègue, formée d'ensembles politiques (les confédérations) juxtaposés, cohabitent

(1) BERNUS (E.), Quelques aspects de l'évolution des Touaregs de l'ouest. *Études Nigériennes*, n° 9. IFAN-CNRS Niamey, 1963, cf. pp. 75-76.

des hommes libres et des serfs qui leurs sont associés. La proportion des seconds augmente du nord au sud, jusqu'à devenir l'écrasante majorité. Le statut de « captif » (*akli* pl. *iklan*) n'existe plus aujourd'hui aux yeux de la loi, et n'est plus captif que celui qui veut bien l'être. Cependant, on a toujours distingué dans le monde servile, des catégories hiérarchisées, selon les rapports entretenus avec les hommes libres.

Les captifs de tente vivent en symbiose avec leurs maîtres, les hommes s'occupant du bétail, les femmes des travaux domestiques.

Les captifs constitués en groupes sont établis dans les zones agricoles et cultivaient autrefois au profit de leurs maîtres. D'autres, formant des tribus, ne dépendaient que d'un chef auquel ils donnaient une partie de leurs récoltes. Certains avaient été libérés de longue date (*ighawellan*), d'autres plus récemment (*iderfan*), en récompense de leurs services à la guerre, ou plus simplement au bénéfice d'un geste pieux. Le monde servile était lié aux hommes libres par une gamme de rapports variés. Les redevances versées étaient nombreuses et concernaient tous les produits : mil, beurre, fromage ou animaux laitiers abandonnés à tout moment aux maîtres ou au chef.

Tous ces groupes formaient l'antenne agricole des guerriers nomades.

Aujourd'hui, les liens entre hommes libres et captifs se sont desserrés, voire rompus. Les redevances sont abolies, mais peuvent éventuellement subsister sous forme de cadeaux et d'échange de services. Certains groupes ont lutté pour se libérer de leurs obligations, d'autres ont profité de la mort d'un chef influent pour rompre les liens.

Mais la conséquence de cette évolution sociale est l'extension générale des surfaces cultivées. Presque tous ces anciens captifs sont des semi-nomades, pratiquant une agriculture extensive à base de mil. Ils sont éparpillés en campements, paillottes groupées à proximité de leurs champs, et utilisent la tente à la saison des pluies, lorsqu'une partie de la famille conduit les animaux vers le nord. Ils vivent frugalement, et beaucoup d'entre eux commercialisent une partie de leur récolte. Ils ont le monopole de la vente du mil sur les marchés de l'ouest du Niger ; ils vendent également les produits de cueillette, le bois de construction, de chauffe, de la paille ou des feuilles de palmiers doum (*Hyphaene thebaica*) pour la sparterie. Ils n'hésitent pas à s'employer sur les champs des sédentaires contre rémunération, ou même à émigrer temporairement dans les villes ou à l'étranger. Leur

frugalité, leur ardeur à la tâche, font de ces « Touaregs noirs » de très actifs pionniers agricoles (1).

Les captifs de tente, vivant au sein des communautés nomades s'émancipent progressivement. Les jeunes gens partent les premiers, à la recherche de travail salarié, sur les routes, dans les villes, mais reviennent périodiquement au campement lorsque leur famille continue à y résider. Des familles entières quittent parfois leurs maîtres pour aller grossir les rangs des agriculteurs de la zone pionnière. Seuls les Touaregs riches retiennent leurs serviteurs, car ceux-ci se sentent associés à une opulence dont ils bénéficient. Certains Touaregs religieux également, en usant d'arguments tirés des livres saints, gardent une main-d'œuvre servile importante.

Prenons l'exemple de la tribu des Icherifen, nomadisant au sud-ouest d'In-Gall. Sur les 646 personnes que nous avons pu identifier (le recensement en comportait 764) au cours d'une très rapide enquête, 345 (soit 55 %) nomadisaient dans les vallées à 80 km au sud-ouest d'In-Gall. Mais 291 (soit 45 %) s'étaient installés au nord de l'Ader, dans la région de Barmou et Kao, où ils cultivaient des champs de mil. Cette tribu s'était ainsi morcelée, et l'élément servile était parti occuper les zones encore libres dans la frange pionnière méridionale.

L'évolution de la société touarègue tend donc à favoriser le développement d'un semi-nomadisme d'agriculteurs-éleveurs, cherchant leur propre profit, et détachés des guerriers des grandes tribus nomades. Cette tendance voit la diffusion de groupes dispersés dans tous les espaces libres, pratiquant l'agriculture comme l'élevage, et au besoin le commerce et le salariat, et vivant en nomades sur leurs champs. Ce sont les nouveaux colons de la zone sahélienne. Mais leur idéal reste souvent un idéal pastoral et l'agriculture est pour eux un moyen de capitaliser en troupeaux : ils restent attachés au modèle culturel de leurs anciens maîtres, symbole de prestige.

La zone sahélienne a donc vu, au cours des dernières décennies, l'expansion de l'agriculture aux dépens de l'espace pastoral ; et pourtant le nombre des animaux n'a cessé de croître. On peut donc conclure à une densité croissante de l'occupation de l'espace par suite de la progression simultanée du domaine des cultures et de l'effectif des troupeaux. Mais cette zone sahélienne agricole reste le prolongement et

(1) BERNUS (E.), Quelques aspects de l'évolution des Touaregs de l'ouest. *Études Nigériennes*, n° 9. IFAN-CNRS Niamey, 1963, cf. pp. 61-63.

le débouché des éleveurs sahélo-sahariens qui sont tributaires du marché du mil. Les besoins en céréales ne cessent de s'accroître et une mauvaise récolte est aussi préjudiciable aux éleveurs qu'aux agriculteurs. Ainsi l'interdépendance de ces deux mondes s'accroît, en même temps que son interpénétration. C'est dans ce contexte que vient de s'abattre la période de sécheresse en cours. Celle-ci entraînant un brutal reflux

vers le Sud provoque une réduction sévère de l'espace agro-pastoral, et ne peut qu'aggraver les tensions nées d'une explosion démographique qui apparaît comme le moteur initial de la transformation des rapports entre cultivateurs et éleveurs.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 29 juillet 1974